

47.12

- 2 DEC. 2005		Adm.		
Pré-tri	Rapide	AZ	CC	
MBK	MB	AF	EJ	EK
Bourse	STC	Pol Mun	C Hab	STI

Au conseil communal de Prangins

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis no 72/05

Demande d'un crédit de Fr.110'000.- en vue de la création de WC publics supplémentaires dans le bâtiment sis au lieu-dit « Les Abériaux »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission, composée de Madame Marie-Christine Chollet et de Messieurs Emile Bornand, Pierre Hanhart, Hans-Peter Hasler (président) et Claude-Alain Cornuz s'est réunie les 22 et 28 novembre 2005.

La commission remercie Monsieur André Fischer et Monsieur Dan Niculescu, architecte, d'avoir assisté à la première séance et d'avoir répondu à notre entière satisfaction à toutes nos questions.

La commission s'est d'abord interrogée sur l'opportunité de refaire des travaux aux Abériaux peu de temps après les transformations apportées au bâtiment.

Comme le mentionne le préavis il a rapidement été constaté à l'usage que lors de journées de grande affluence (matches de foot, pique-niqueurs du week-end, utilisateurs du port) les locaux disponibles au public sont insuffisants. Le nombre de clients, profitant des terrasses supplémentaires du restaurant, a également augmenté. Très vite aussi le mélange des utilisateurs des WC publics et de ceux du restaurant a donné lieu à des divergences de vue avec le tenancier quant à l'entretien de ces locaux.

Pour mémoire, dans le passé ces frictions ont existées concernant l'entretien des locaux occupés par le FC Prangins et par la buvette de l'époque.

A la vue des problèmes existants actuellement et de la démographie de la commune il paraît évident que la nécessité de disposer de toilettes publiques ne va pas diminuer et le besoin en locaux sanitaires supplémentaires est confirmé.

La commission a ensuite analysé les deux options étudiées par la Municipalité. L'option de poser un conteneur WC près de la STEP revient à Fr. 95'000.-, compte tenu qu'il faut raccorder cette construction au réseau d'eau et eaux usées et l'alimenter en électricité pour l'éclairage, l'eau chaude et le chauffage. En plus, par sa position excentrée, les frais d'entretien et de fonctionnement sont importants et ça reste finalement un édifice provisoire.

La deuxième option, consistant à agrandir le bâtiment des « Abériaux », a un coût de revient supérieur, mais présente un certain nombre d'avantages.

Concentration de l'infrastructure publique au même endroit, possibilité d'utiliser l'installation solaire existante pour la production d'eau chaude, entretien simplifiée, meilleure surveillance contre les actes de vandalisme.

La commission a ensuite étudié en détail le projet élaboré par le bureau Niculescu. Elle a demandé des modifications visant à une séparation physique des locaux loués à l'exploitant du restaurant et des locaux publics afin d'éviter à l'avenir toute interférence entre les deux et donc les divergences de vue quant à l'entretien des locaux respectifs. En plus cette modification permet un léger gain de surface au profit des toilettes publiques.

La commission a encore traité d'autres points du préavis. Notamment au point 2, concernant la demande de locaux à usage privé, il est à relever que ces demandes ne concernent en rien le bâtiment des « Abériaux », mais plutôt des installations genre « chalet » qui seraient louées à prix coûtant. Ces demandes ont été mentionnées par souci de transparence et feront, le temps venu, l'objet d'un préavis séparé par la Municipalité.

Sous le point 6 il apparaît qu'il n'y a pas d'économies supplémentaires possibles, les différents postes sont calculés au plus juste.

Comme toujours en pareil cas les honoraires d'architectes ont été abordés. Aux yeux de la commission ils paraissent justifiés dans la mesure où il s'agit de transformations, techniquement toujours plus complexes que les solutions « feuilles blanches ».

La commission a également posé la question s'il est indiqué de facturer le permis de construction à la commune vue qu'elle est le propriétaire. Ceci est une obligation, mais il faut mentionner qu'après paiement des taxes cantonales et des frais de mise à l'enquête, environ deux tiers de la somme retourne dans les caisses communales.

En suite logique au récent débat sur le taux d'imposition, la discussion a aussi porté sur l'opportunité de construire ces locaux maintenant où de les différer à plus tard. La commission estime que les économies ne doivent pas porter préjudice aux investissements, que le besoin est prouvé et qu'en fonction du renchérissement des coûts dans le bâtiment ces travaux nous coûteront d'avantage dans 2 ou 3 ans.

D'autre part la Municipalité a décidé d'imputer un tiers des frais de fonctionnement aux comptes du port.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal no 72/05 concernant la demande d'un crédit de Fr.110'000.- en vue de la création de WC publics supplémentaires dans le bâtiment sis au lieu-dit « Les Abériaux »,

Lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Oui les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

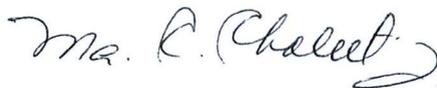
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal no72/05 concernant la demande d'un crédit de Fr.110'000.- en vue de la création de WC publics supplémentaires dans le bâtiment sis au lieu-dit « Les Abériaux »,
2. d'accorder le crédit de Fr. 110'000.- pour la réalisation des travaux en question,
3. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs. Les coûts seront imputés pour 1/3 aux comptes du port et pour 2/3 aux comptes y relatifs de la commune,
4. de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 1225.-, respectivement Fr. 2445.- par année, au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Prangins, le 28.11.2005

Mme Marie-Christine Chollet



M. Emile Bornand



H. Pierre Hanhart



M. Hans-Peter Hasler



M. Claude-Alain Cornuz



	Visa	C	Rem.
HRK			
MB			
AF			
EJ			
EK			

Sera revu le :
A Classer

